



Le collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Hôpital psychiatrique à ciel ouvert 4 :
Réplique à Patrick Lagacé

Montréal, le 20 février 2024 – Action Autonomie, le collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal souhaite réagir aux propos réducteurs et stigmatisants que tient de Patrick Lagacé dans sa chronique intitulée *Hôpital psychiatrique à ciel ouvert 4*, parue aujourd'hui dans La Presse.

Citons tout d'abord les statistiques évoquées en octobre 2023 par la présidente de l'Association des médecins psychiatres du Québec, lors de l'enquête publique de la coroner Gehanne Kamel sur les meurtres impliquant Abdulla Shaik :

- *Seulement 3 à 5 % de tous les actes de violence sont attribuables à une personne avec un trouble mental.*
- *La vaste majorité des perpétrateurs de violence n'ont aucun trouble mental diagnosticable ;*
- *La majorité des personnes avec des troubles mentaux ne seront jamais violentes.*
- *Le risque absolu d'homicide par personne avec diagnostic de schizophrénie est de 0,3%. C'est une occurrence très rare.*

Ajoutons qu'il n'est pas toujours évident que le trouble mental concerné soit directement lié à l'acte commis.

Cela dit, si la Commission d'examen des troubles mentaux peut rendre des décisions discutables et effectuer des suivis déficients dans certains dossiers, elle se montre d'une sévérité extrême dans d'autres cas, dont personne ne parle jamais. Plusieurs personnes concernées par des décisions de la CETM sont soumises à des régimes punitifs beaucoup plus contraignants que ceux qui ont cours dans le milieu carcéral. Elles peuvent être confinées à leurs cellules pendant des mois, attachées aux mains et aux pieds lors de très rares sorties, par exemple pour aller à la douche et complètement privées de toute sortie à l'extérieur. Abstraction faite des difficultés émotionnelles vécues par ces personnes ou des problèmes de santé mentale qui les affectent, de telles conditions de vie ne peuvent qu'alimenter leur agressivité. C'est ainsi que s'installe un cercle vicieux par lequel l'institution produit elle-même les conditions qui suscitent des comportements inadéquats qu'elle réprime en imposant des conditions de plus en plus propices à la commission des actes réprimés.

Action Autonomie

3958, Dandurand, 3^e étage, Montréal (Qc) H1X 1P7

Téléphone : 514 525-5060

Télécopieur : 514 525-5580

Courriel : lecollectif@actionautonomie.qc.ca

Site internet : www.actionautonomie.qc.ca

Nous sommes témoins de l'histoire de vie de personnes qui ont plaidé la non-responsabilité en raison de troubles mentaux après avoir commis des actes criminels relativement mineurs, qui ont subi des privations de droits et libertés beaucoup plus contraignantes que si elles avaient simplement plaidé coupables à ces infractions. Leur régime punitif est si long et si intense qu'elles deviennent complètement incapables de toute réintégration sociale.

Patrick Lagacé semble suggérer qu'il faudrait instaurer un système de justice qui réprimerait les citoyens non pas sur la base des crimes qu'ils ont commis, mais sur celle des délits *qu'on pense qu'ils pourraient commettre*. Un tel système est évidemment incompatible avec la base même de notre droit criminel et serait inacceptable dans notre démocratie. Nous estimons que les policiers et les psychiatres disposent de tous les outils dont ils ont besoin à ce chapitre avec les dispositions du Code civil du Québec et de la *Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui*. Ils en usent d'ailleurs abondamment.

Uniquement sur le territoire montréalais plus de 10 000 personnes sont, chaque année, privées de leur liberté ou forcées par les tribunaux et la psychiatrie institutionnelle à subir des traitements qu'elles ne souhaitent pas recevoir. Aucune de ces personnes n'a commis d'acte criminel.

Le véritable angle mort de la psychiatrie, c'est le refus de l'approche globale, la non-prise en compte du contexte psychosocial et économique dans lequel évoluent un grand nombre de nos concitoyens et qui contribue à déstabiliser leur équilibre émotionnel et à aggraver leur état mental. La détresse psychologique n'est pas toujours le résultat d'un dysfonctionnement du cerveau. D'autres approches que la médication et la privation de liberté (centres de crise, travail de rue, groupes d'entendeurs de voix, etc.) existent et ont fait leurs preuves. Il faudrait mieux les reconnaître, mieux les faire connaître et leur donner plus de moyens pour aider plus de gens.

-30-

Pour informations :
Jean-François Plouffe
Action Autonomie
514 562-7063